CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E125762** **VALABLE JUSQU'AU** **06/12/2026**

ÉDITÉ LE 17/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/02/2013

Raison sociale : TCE-BATIMENT

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 19/11/2024

Capital : 2 000

83 RUE DES CHEVALIERS
67690 RITTERSHOFFEN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 201B 576

Siret : 791 504 160 00031

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 140726142

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 140726142

Situation fiscale et sociale : A jour au 25/09/2025

Téléphone : 06 95 45 15 11 **Fax :**

Portable : 06 95 45 15 11

Responsabilité légale :
FRIEDMANN MICHAEL GÉRANT

Site Internet : http://www.tce-batiment.eu

E-mail : mic.friedmann@gmail.com

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 154 000 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3143	Fenêtres de toit en pente	1	07/12/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

17/09/2026 10:01

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.